



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Demande de propositions N° DP/Z00/DBA/006/2022

**Sélection d'un cabinet spécialisé pour l'audit des polices d'assurance de la
Banque Centrale**

1. Contexte

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, sis à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis, à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), à Paris

Dans le cadre de sa politique sociale et dans un souci de préservation de son patrimoine, la Banque Centrale a souscrit des polices d'assurance destinées d'une part, à prémunir les agents et leurs ayants droit contre les conséquences pécuniaires liées au décès ou aux accidents et d'autre part, à la couverture des dommages aux biens immobiliers et mobiliers ou ceux causés à des tiers dans le cadre de ses activités professionnelles et sociales.

Après douze (12) années de mise en œuvre, à la suite de la refonte en 2009 des polices d'assurance de la BCEAO, il est apparu nécessaire de faire procéder à un audit des polices d'assurance souscrites pour s'assurer de la couverture adéquate des risques de la Banque au juste prix.

Les présents termes de référence ont pour objet, d'une part, de présenter l'objectif général de l'Audit et le champ des investigations spécifiques et, d'autre part, de définir les modalités et critères de sélection du prestataire qui réalisera cette mission.

- **Présentation des contrats souscrits par la BCEAO**

- La Banque Centrale dispose d'un portefeuille de vingt-six (26) contrats d'assurance présentés comme suit :
 - Trois (3) contrats d'assurance de type "temporaire décès" en faveur de son personnel :
 - un contrat d'assurance décès-groupe pour l'ensemble de son personnel d'encadrement en activité qui garantit le versement par l'assureur, en cas de sinistre, d'un capital de base, d'un capital constitutif de rentes viagères pour la veuve ou le veuf et d'un capital constitutif de rentes d'éducation pour les orphelins ;
 - un contrat d'assurance décès-groupe complémentaire pour son personnel d'encadrement dont l'adhésion est facultative qui prévoit le versement par l'assureur du capital souscrit par l'agent, en cas de décès de ce dernier, en complément des prestations de la police susvisée ;
 - un contrat d'assurance décès-groupe pour les membres de son personnel administratif et technique qui a pour objet la couverture de

leurs engagements vis-à-vis de la Banque Centrale et le paiement aux bénéficiaires désignés, du reliquat du capital souscrit.

- Deux (2) contrats d'assurances de type individuelles accidents corporels destinés à garantir le paiement d'un capital en cas de décès ou d'infirmité permanente suite à un accident :
 - un contrat pour la couverture de l'ensemble du personnel d'encadrement en activité ;
 - un contrat pour la couverture des membres des organes statutaires ainsi que toute personne susceptible d'effectuer une mission pour le compte de la BCEAO, à savoir les Experts, les Consultants, les animateurs de séminaires, les invités officiels du Gouverneur, etc.
- Onze (11) contrats d'assurances de type multirisques souscrits dans chaque Etat membre de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et en France. Ces contrats sont destinés à couvrir les bâtiments administratifs ainsi que les logements de fonction et leurs contenus. Ils couvrent les dommages occasionnés par l'incendie, le vol, les bris de machines, les dégâts des eaux, les bris de glaces, les dégâts sur le matériel informatique, les dommages électriques, les chutes de foudre, les tempêtes, etc ;
- Neuf (9) contrats d'assurances automobile souscrits dans chaque État membre de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et en France. Ces contrats sont destinés à couvrir le parc automobile de la BCEAO ;
- Un (1) contrat d'assurance de type responsabilité civile exploitation pour la prise en charge par l'assureur des dommages causés à des tiers par un accident, un incendie, une explosion ou un phénomène d'ordre électrique, engageant la responsabilité civile de la Banque Centrale dans le cadre de ses activités professionnelles et sociales.

3. Objectif de l'Audit

L'audit devra permettre à la BCEAO de disposer d'une évaluation de ses polices d'assurance, notamment en ce qui concerne :

- la justesse des primes payées comparées à la concurrence, pour l'ensemble des contrats ;
 - les risques non couverts par les contrats d'assurance de biens ou de responsabilité civile et l'opportunité de leur couverture ainsi que leur incidence sur le montant des primes ;
 - l'adéquation des capitaux assurés, des plafonds et des franchises négociés ;
 - l'harmonisation des couvertures d'assurance de biens souscrites dans chaque pays de l'UEMOA ;
 - l'évaluation de l'impact pour les bénéficiaires de l'abandon du paiement des indemnités par rentes, pour l'assurance décès obligatoire du personnel d'encadrement ;
 - la vérification de la couverture des prestations des organismes de sécurité sociale des pays membres de l'UEMOA par les conditions de garanties des assurances
-

individuelles accidents corporels ;

- la conformité de tous les contrats aux exigences réglementaires ;
- l'évaluation de la couverture des engagements du personnel par les contrats d'assurances décès.

4. Approche méthodologique

Les soumissionnaires devront préciser, dans leurs offres, l'approche méthodologique adoptée pour la réalisation de la mission. Les méthodologies devront être adaptées au contexte de la BCEAO. Elles devront permettre d'aboutir à l'élaboration d'un rapport d'évaluation critique des contrats en vigueur, à la formulation de recommandations et à la proposition de solutions pertinentes.

A cet égard, les soumissionnaires devront indiquer dans leurs offres les moyens humains qui seront déployés dans le cadre de la mise en œuvre de leur démarche méthodologique ainsi que la durée prévisionnelle de leurs travaux.

Les informations requises pour une bonne exécution de leur mission doivent être communiquées à la BCEAO.

5. Profils des intervenants

Les soumissionnaires devront transmettre les curriculum vitae des personnes qui participeront aux travaux, en détaillant leurs compétences et expériences dans des missions similaires.

Il est à noter que toute modification du personnel initialement proposé sera une cause de rupture de contrat ou de disqualification, sauf cas de force majeure, et avec l'accord préalable et écrit de la BCEAO. Par ailleurs, les personnes participant à la mission doivent faire partie de l'effectif permanent des soumissionnaires.

Toutefois, les soumissionnaires pourront faire intervenir des consultants, sur présentation de contrats de consultance qui doivent inclure une clause de confidentialité, tout en assumant pleinement la responsabilité des risques de divulgation d'information par ces derniers en lien avec la mission.

6. Livrables

Dans le cadre de la mission, les livrables ci-après devront être fournis :

- un rapport d'évaluation pour chaque contrat d'assurance précisant les insuffisances constatées et les recommandations du prestataire ;
- des propositions d'options de couverture d'assurance pour chaque contrat indiquant les garanties, les capitaux, les limitations contractuelles de capitaux et/ou d'indemnités, ainsi qu'une cotation de référence.

7. Modalités et critères de sélection des prestataires

Les critères à prendre en compte pour la sélection des prestataires sont :

- la spécialisation du prestataire en assurance ;
 - la qualité des ressources matérielles et humaines du prestataire ;
 - le délai de réalisation de l'audit ;
 - le montant des honoraires proposés.
-

8. Lieu d'exécution des prestations

Les prestations objet de la présente demande de propositions seront exécutées, en présentiel ou à distance, au Siège de la BCEAO à Dakar au Sénégal.

9. Modalités de règlement

Les modalités de règlement seront arrêtées d'accord parties et insérées dans le contrat.

10. Modalités de soumission

10.1. Conformité des offres aux termes de référence

Les soumissionnaires sont invités à présenter des offres conformes aux prescriptions de la demande de proposition. Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences de la présente demande de propositions de services sera rejetée pour non-conformité.

10.2. Réclamations

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de la sélection du Consultant.

La Banque Centrale se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

11. Présentations des soumissions

Les soumissions devront comporter les cinq (5) parties distinctes ci-après:

- lettre de soumission technique ;
- lettre de soumission financière ;
- présentation du soumissionnaire ;
- proposition technique ;
- proposition financière.

11.1. Lettre de soumission technique

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission technique conformément au modèle joint en annexe I, en précisant tous les éléments de sa proposition technique qui l'engage contractuellement. Cette lettre devra être signée par le soumissionnaire.

11.2. Lettre de soumission financière

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission financière conformément au modèle joint en annexe II, en précisant tous les éléments de sa proposition financière qui l'engage contractuellement.

Cette lettre devra être signée par le soumissionnaire.

11.3. Présentation du Consultant

Dans cette partie, le soumissionnaire devra notamment mettre en exergue les éléments suivants :

-
- l'adresse géographique ;
 - la description sommaire des domaines de compétence ;
 - les références professionnelles.

11.4. Proposition technique

La proposition technique devra mettre en exergue les qualifications, compétences et expériences.

La proposition technique, qui ne peut contenir aucune information financière sur les services offerts, devra commenter l'expérience acquise dans des projets similaires, traduire une claire compréhension des enjeux de la mission et proposer une approche et une méthodologie pertinentes et adaptées.

11.5. Proposition financière

La proposition financière devra être exprimée hors taxes en francs CFA et faire ressortir tous les éléments constitutifs des coûts (honoraires et autres frais).

Les prestations figurant dans la proposition du soumissionnaire et pour lesquelles aucun prix n'est fourni, seront considérées comme faisant partie intégrante de la proposition et ne donneront lieu à aucune facturation supplémentaire.

12. Date limite et adresse de transmission des propositions

Les propositions devront être transmises au plus tard le **lundi 30 mai 2022 à 12 heures TU** par courrier électronique à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int. Le message de transmission devra avoir pour titre « **Sélection d'un cabinet en vue de l'audit des contrats d'assurance souscrits par la BCEAO DP/Z00/DBA/006/04/2022** ».

Chaque partie de l'offre devra faire l'objet d'un fichier. En cas de difficultés de transmission de la proposition au regard notamment du volume total, l'envoi pourra s'effectuer en plusieurs étapes en prenant le soin d'indiquer de façon chronologique le numéro de l'envoi sous le format 1/x , x étant le nombre total d'envoi.

13. Période de validité des offres

La validité des offres devra être de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de transmission. Le soumissionnaire restera engagé par son offre durant toute cette durée.

14. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

15. Frais de soumissions

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

16. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexé audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la

BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de la présente demande de proposition, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dans les Etats membres de l'UMOA.

17. Evaluation des propositions

L'évaluation des propositions sera conduite en deux (2) phases distinctes. Elle consistera en l'évaluation des propositions techniques notées sur 100, suivie de l'évaluation financière également notée sur 100. Seules les propositions financières des soumissionnaires dont les propositions techniques auront atteint le seuil de qualification fixé à 70 points sur 100 seront analysées.

17.1 - Évaluation des propositions techniques

Il sera procédé à la notation des propositions techniques sur la base des critères ci-après :

- les qualifications, compétences et expériences du soumissionnaire ;
- les références similaires ;
- la méthodologie proposée, y compris le programme d'accompagnement du Comité d'Audit.

17.2 - Evaluation des propositions financières

Pour la notation des offres financières, la proposition financière la moins élevée obtiendra la note de cent (100) points. Les autres propositions seront affectées chacune d'une note calculée de façon inversement proportionnelle, selon la formule suivante : $N_i = 100 \times S_o/S_i$ dans laquelle :

- N_i = nombre de points à attribuer à la proposition évaluée ;
- S_o = montant de la proposition financière la plus basse ;
- S_i = montant de la proposition financière évaluée.

17.3 - Notation combinée

Pour l'évaluation combinée, la note technique sera pondérée à 70% et la note financière à 30%. Les deux notes ainsi pondérées seront additionnées pour obtenir la note globale sur 100 points.

18. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont la proposition technique aura été qualifiée et qui ressortira la plus avantageuse économiquement pour la BCEAO. La Banque Centrale se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché. Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution.

19. Confidentialité

Dans le cadre de la présente soumission et de tout contrat qui pourrait en découler, chaque partie au contrat s'engagera à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire est tenu de :

- garder confidentiel tous les documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu ;
-

-
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter les obligations mises à sa charge par la présente demande de propositions. En conséquence, le soumissionnaire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
 - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le soumissionnaire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit.

20. Complément d'information

Pour toute demande d'information complémentaire, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int. Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront publiées sur le site internet de la BCEAO.

En conséquence, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

ANNEXE I : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Sélection d'un cabinet en vue de l'audit des contrats d'assurance souscrits par la BCEAO

Nous, soussignés..... soumettons par la présente, une proposition technique pour la Sélection d'un cabinet en vue de l'audit des contrats d'assurance souscrits par la BCEAO.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité. Sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE II : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Sélection d'un cabinet en vue de l'audit des contrats d'assurance souscrits par la BCEAO

Nous, soussignés soumettons par la présente, une offre de prix pour la sélection d'un cabinet en vue de l'audit des contrats d'assurance souscrits par la BCEAO pour un montant HT de FCFA.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité. Sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
